

## LES ACTES DU PAPE PIE X

SUR LA

## SAINTE EUCHARISTIE.

~~~~~  
( Suite et fin )

## III. — PIE X ET LE CULTE EUCHARISTIQUE.

Si tous les actes concernant la Communion fréquente et quotidienne permettent de dire que Pie X a, d'une manière toute particulière, attiré l'attention du monde catholique sur ce point vital, — l'Eucharistie étant le pain de vie, on conçoit cette sollicitude du chef suprême de l'Eglise — il faut ajouter que le Souverain Pontife n'a nullement négligé les autres aspects du culte eucharistique.

*Motu proprio sur la musique sacrée.*

Il suffirait pour l'établir de citer le préambule du *Motu Proprio* que S. S. Pie X publia dès les premiers mois de son Pontificat (22 nov. 1903). " Parmi les sollicitudes de la fonction pastorale, non-seulement en ce siège suprême que, bien qu'indigne, Nous occupons par une inscrutable disposition de la Providence, mais encore dans toute Eglise particulière, la principale est, sans aucun doute, de maintenir et de promouvoir l'honneur de la maison de Dieu où se célèbrent les mystères augustes de la Religion, et où le peuple chrétien se rassemble pour recevoir la grâce des Sacrements, assister au Saint Sacrifice de l'autel, adorer le très auguste Sacrement du Corps de Notre-Seigneur et s'unir à la prière commune de l'Eglise dans la solennelle et publique célébration liturgique. Il ne doit donc rien y avoir dans le temple qui trouble ou même seulement diminue la dévotion et la piété des fidèles, rien qui fournisse un raisonnable motif de dégoût ou de scandale, rien surtout qui offense directement l'honneur et la sainteté des fonctions sacrées, et qui, par suite, soit indigne de la maison de prière et de la majesté de Dieu..."